



RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

7. SYNTHÈSE DU PROJET

Dossier soumis à enquête publique (arrêté en Comité Syndical du 7 avril 2025)



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Après plusieurs années de travail, de co-construction, de concertation, de compromis et de négociations entre élus, partenaires, population et acteurs du territoire, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon aboutit à un projet cohérent, équilibré et juste au regard des besoins du territoire et des enjeux de demain.

Ce SCOT s'inscrit dans la trajectoire de la loi Climat et Résilience et s'est voulu ambitieux dans ses objectifs et ses orientations, ce qui en fera un des premiers SCOT « climatisé » du Gard et du Vaucluse.

En effet, il était important pour l'équipe politique du SMBVA de prendre le train en route et d'anticiper un développement de territoire qui prend mieux en compte les enjeux du changement climatique.

Ce projet, je le crois, permettra à notre territoire de suivre la voie d'un développement maîtrisé et conciliant les attentes fortes en matière d'habitat, de qualité de vie, d'emploi, de maintien et de relocalisation d'activités économiques à proximité et de préservation de nos ressources si importantes.

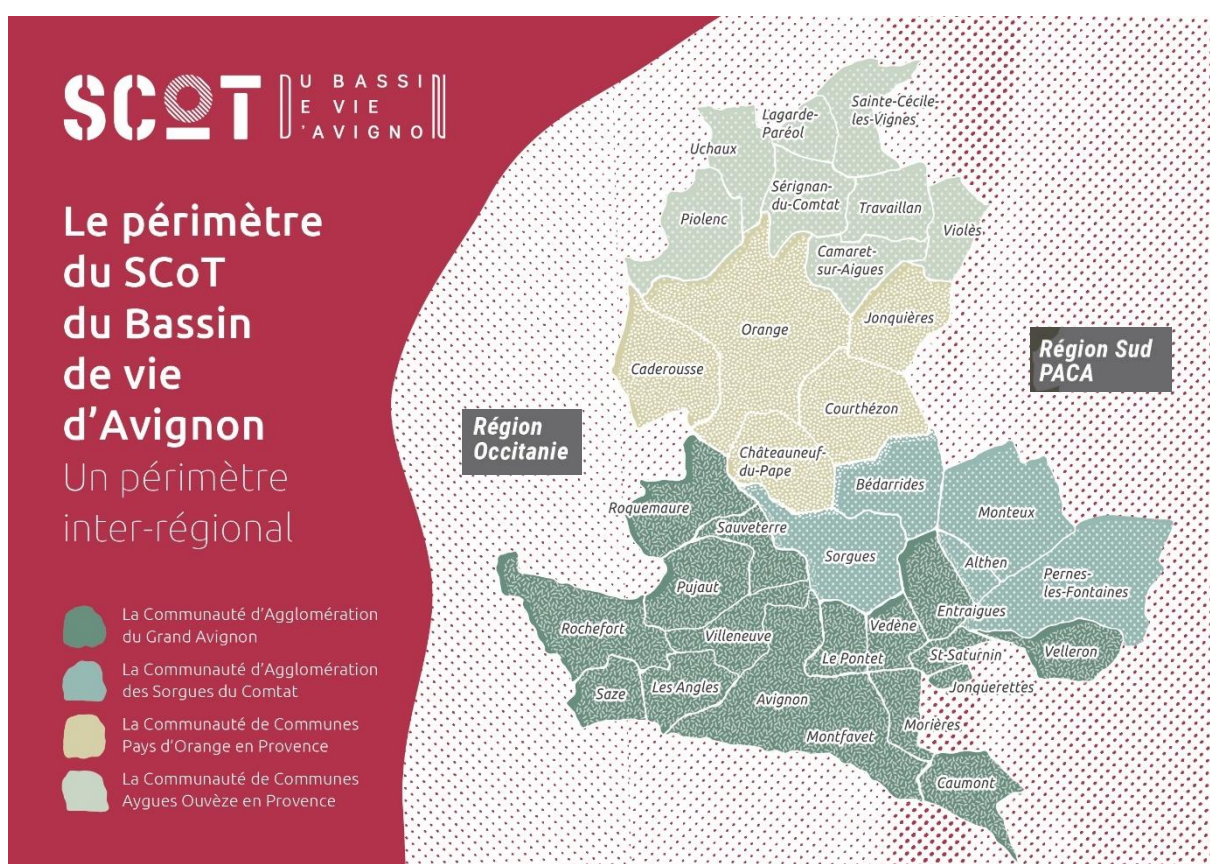
Pascale Bories

LE CONTEXTE

Créé en 2004, le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon qui a pour objet de porter la réalisation d'un SCOT, dont le périmètre a évolué plusieurs fois au cours des dernières années.

Depuis 2017 ce périmètre se compose de 4 EPCI et s'étend sur 770 km² regroupant 320 426 habitants.

Les 34 communes qui le constituent se répartissent sur deux Régions (PACA et Occitanie) et deux départements (Vaucluse et Gard), ce qui en fait l'un des 21 SCOT Inter-régionaux en France, sur les 455 existants.



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

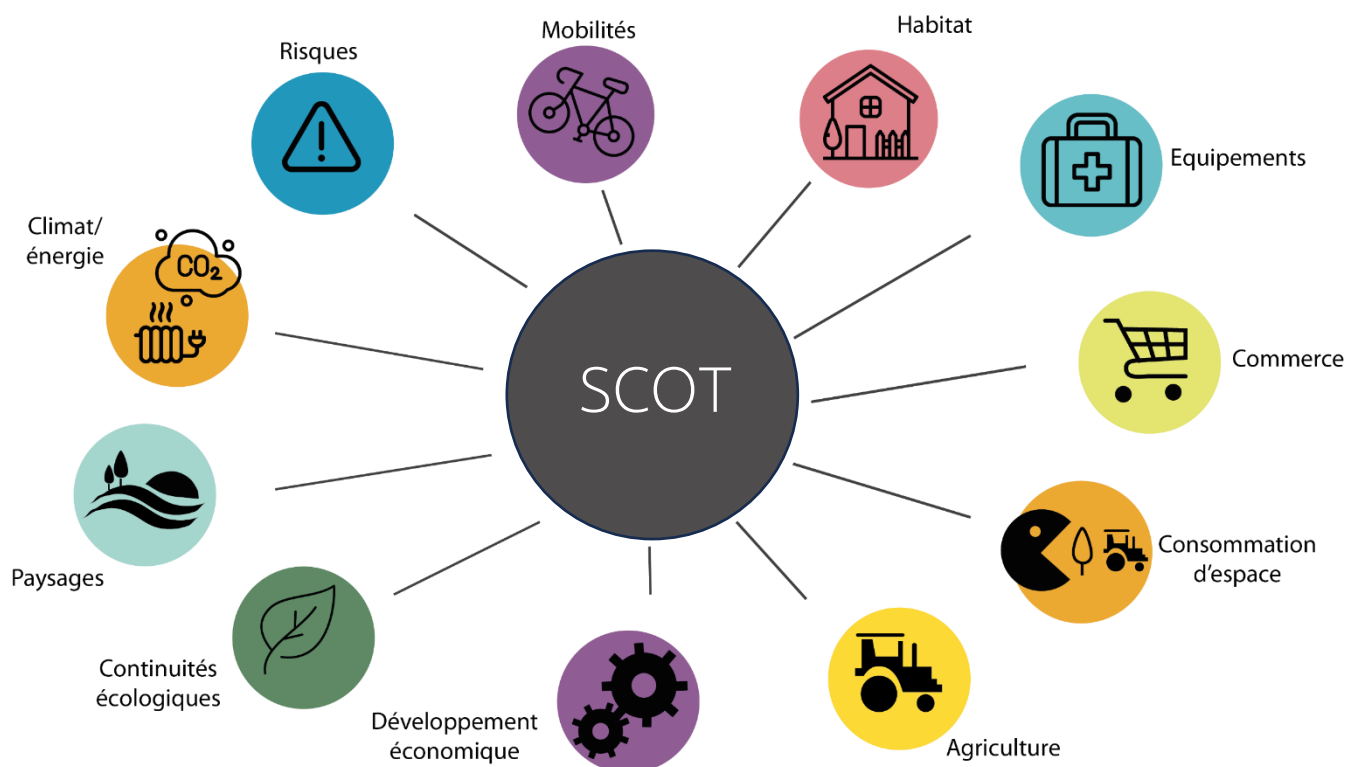


Un document **politique** qui porte une vision partagée de l'avenir du territoire du Bassin de Vie d'Avignon **sur 20 ans** et qui fixe pour cette temporalité **les grandes orientations** pour l'aménagement du territoire.



Un document **opposable** qui doit être appliqué **plus localement** par les **communes et EPCI** de notre territoire avec **une traduction opérationnelle des orientations** au travers des PLU (Plan Local d'Urbanisme), PLH (Plan Local de l'Habitat), PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ou encore PDU (Plan de Déplacement Urbain).

Un document qui sert de **cadre de référence** pour les différentes politiques publiques menées sur des thématiques en lien direct avec notre quotidien pour définir un **développement équilibré du territoire**



LA COMPOSITION DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON



Le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) : clé de voûte du SCOT, il exprime le projet politique du territoire.

Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) : il fixe les préconisations et orientations afin de mettre en œuvre la stratégie politique associée au

DAACL (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) : il fixe des règles spécifiques pour les implantations artisanales commerciales et logistiques.

Les Annexes : Elles comprennent le diagnostic du territoire, l'évaluation environnementale du projet, une analyse des besoins en logements et activités, une analyse de la consommation d'espaces.

POURQUOI UNE NOUVELLE RÉVISION DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON ?

Un premier SCOT a été adopté en 2011 sur les communes et EPCI de l'ancien périmètre, avec des objectifs d'aménagement du territoire à horizon 2020.

Dès 2013, une première révision a été lancée pour intégrer les dispositions des lois Grenelles. Cependant, les évolutions intercommunales et les nombreux changements de périmètre ont impacté l'avancée du projet. Celui-ci a été arrêté une première fois le 19 décembre 2019.

La pandémie mondiale de COVID19 a mis un coup d'arrêt à la procédure en 2020. L'élaboration du document a néanmoins pu se poursuivre dans sa phase administrative avec la sollicitation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) en engageant de nouvelles réflexions. En parallèle, les instances politiques ont été renouvelées.

Enfin, plusieurs évolutions législatives structurantes pour nos territoires ont été engagées en 2020/2021 dont la plus importante est la loi Climat et Résilience, posant les fondements du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du changement de modèle pour les territoires à engager.

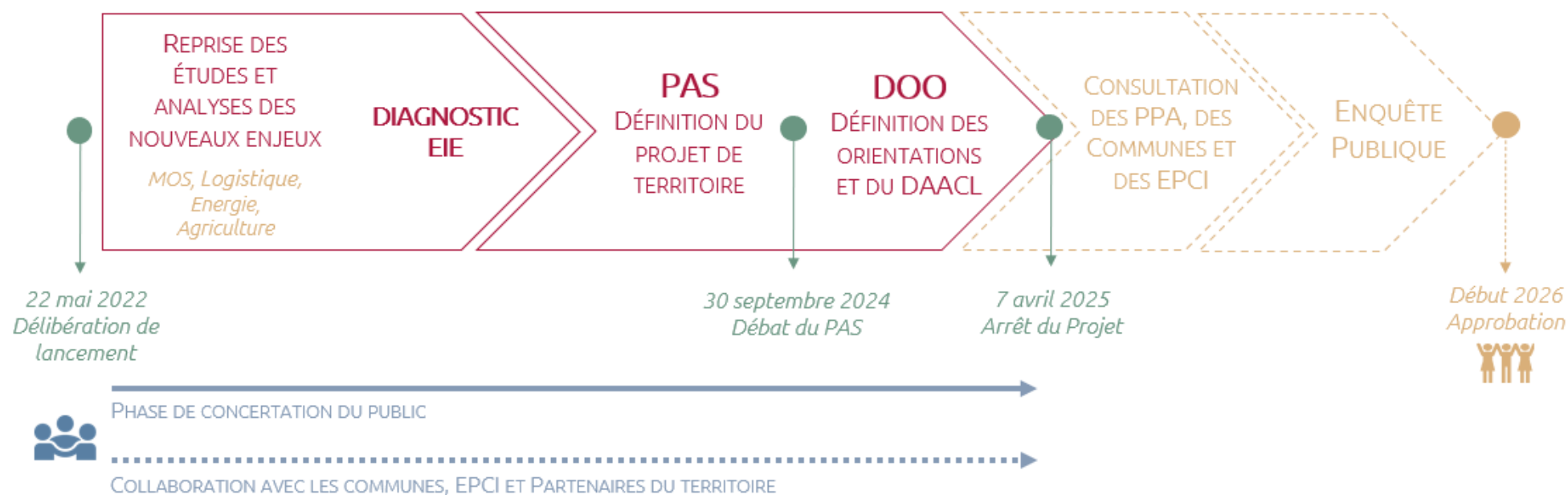


Face à ces constats, aux retours des PPA sur le projet arrêté et à la nécessité de s'inscrire dans les nouveaux enjeux actuels, le Comité Syndical a voté le 23 mai 2022, une nouvelle prescription de révision du SCOT, sur la base d'objectifs complétés et mis à jour, entraînant l'abrogation de la précédente révision et donc des documents arrêtés en 2019.

LE CALENDRIER

PHASE D'ELABORATION DU SCOT

PHASE D'EXAMEN DU SCOT



UNE CONSTRUCTION PARTAGÉE DU DOCUMENT

La concertation mise en place a permis l'information et la participation des habitants à chaque étape de la révision. Ainsi, **6 réunions publiques** ont été organisées à **chaque étape** de la révision du SCOT (Diagnostic, EIE, PAS, DOO/DAACL) et ont été **réparties sur le territoire de manière équilibrée** entre le Gard, le Vaucluse, le Nord et le Sud du territoire.



Présentation du diagnostic et de l'EIE :

Les 18 et 20 mars 2024 à Courthézon et Le Pontet

Présentation du PAS :

Les 10 et 11 juin 2024 à Sérignan du Comtat et Les Angles

Présentation du DOO :

Les 28 janvier et 4 février 2025 à Orange et Althen des Paluds

Par ailleurs, l'information du public s'est faite à travers une campagne d'information et des affiches transmises et diffusées par les communes et intercommunalités du territoire via leurs sites internet et réseaux sociaux ainsi que sur les sites physiques des mairies et intercommunalités. Ces informations ont également été relayées via le site internet du SMBVA ainsi que la presse locale.



Réunions publiques au Pontet le 20 mars 2024 et à Orange le 28 janvier 2025

Les habitants ont ainsi pu faire remonter leurs remarques et **avoir des réponses tout au long de la démarche**, ce qui a permis d'adapter le document pour qu'il soit plus complet, clair et cohérent.

En dehors de la population, des **nombreuses réunions** ont permis d'associer **l'ensemble des différents acteurs du territoire, élus, partenaires, associations** :



Des **Bureaux thématiques** ont été organisés en 2023 pour travailler avec les élus sur les questions de Démographie et Logements, de Consommation foncière et ZAN, d'Énergies Renouvelables ou encore d'Économie et de Logistique commerciale pour construire le PAS.

Des **Bureaux élargis aux maires** du territoire se sont tenus en 2024 sur les thématiques des ressources naturelles, de l'économie et de la territorialisation des objectifs du ZAN pour construire le DOO.

Des rencontres avec les EPCI (2 par EPCI au moment du PAS et du DOO) en juin 2023 et décembre 2024 pour construire et partager le projet de territoire à l'horizon 2045.

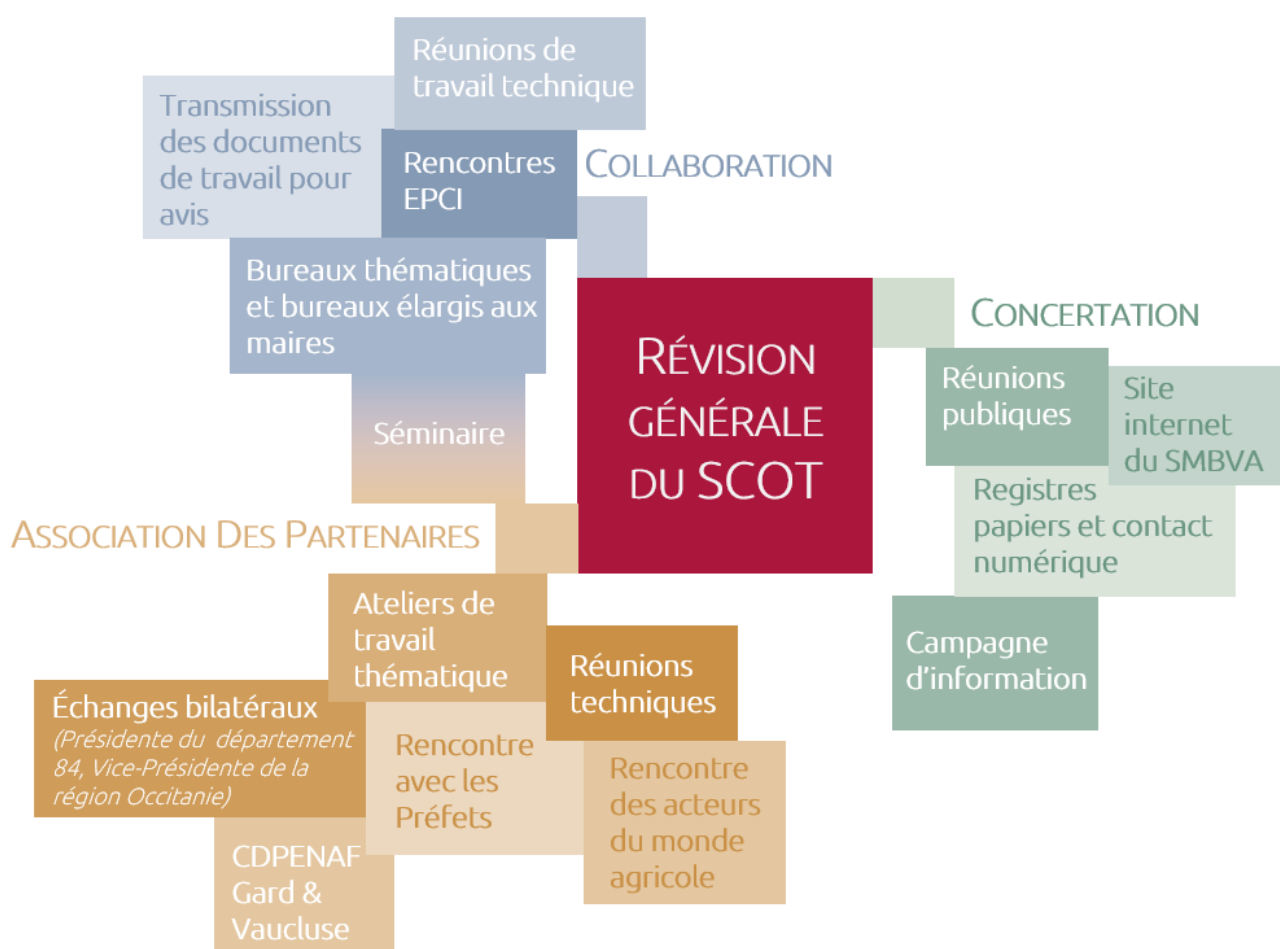
Un Séminaire a été organisé le 17 octobre 2023, réunissant à la fois élus et partenaires du territoire lors d'une demi-journée de travail autour de quatre ateliers thématiques pour échanger sur les enjeux et défis à relever.

Des rencontres territoriales avec les acteurs du monde agricole et exploitants en 2023 ont permis d'avancer sur les enjeux de l'agriculture sur notre territoire.

Des passages en CDPENAF (Vaucluse et Gard) ont eu lieu début 2025 pour présenter le projet.

Des réunions d'étape se sont tenues avec les partenaires (PPA, PPC et organismes associés) et des réunions plus restreintes et ciblées avec les partenaires institutionnels ou acteurs de l'eau et techniciens des EPCI.

Des réunions bilatérales avec le Préfet de Vaucluse, la Présidente du département de Vaucluse, la Vice-Présidente à la Région Occitanie ont permis d'avancer dans les réflexions.



UNE INGÉNIERIE INDISPENSABLE

L'AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE, BRAS ARMÉ DU SMBVA

Depuis sa création en 2004 et l'élaboration du premier SCOT en 2011, le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon est accompagné par l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) pour l'élaboration de l'ensemble des documents composant le SCOT. L'Agence est aux côtés du SMBVA à chaque étape de l'élaboration du SCOT pour construire le projet de territoire.

DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs études ont été réalisées entre 2022 et 2024 afin d'approfondir certaines thématiques et faire ressortir des nouveaux enjeux sur le territoire. Différentes thématiques ont ainsi pu être approfondies :



L'Occupation du Sol via la réalisation d'un nouveau Mode d'Occupation du Sol (MOS) millésime 2021 par Alisé Géomatique. Ainsi, le SCOT poursuit la série de MOS engagés depuis 2001, permettant d'avoir une visibilité sur l'évolution du territoire.



La Logistique Commerciale avec la réalisation d'une étude détaillée par Interface Transport.



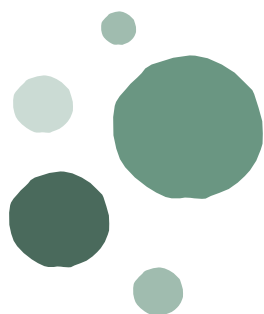
L'Agriculture par l'élaboration d'un diagnostic précis élaboré par Terraterre et Terres&Territoires.



Les Énergies Renouvelables avec un travail mené en 2022-2023 par un étudiant en Master 1 de l'Université d'Avignon : Ulysse Anson.



La démographie grâce à un travail mené par M. Jean-François Léger, Démographe, enseignant-chercheur et maître de conférences à l'Institut de démographie de l'université Panthéon Sorbonne, avec l'AURAV.



UN PROJET À
HORIZON 2045 ET
DES ORIENTATIONS
QUI S'ARTICULENT
AUTOUR DE 3 GRAND
DÉFIS

DÉFI N°1

AFFIRMER LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON COMME CENTRALITÉ DE L'ESPACE RHODANIE EN INTENSIFIANT SES LEVIERS DE RAYONNEMENT

1

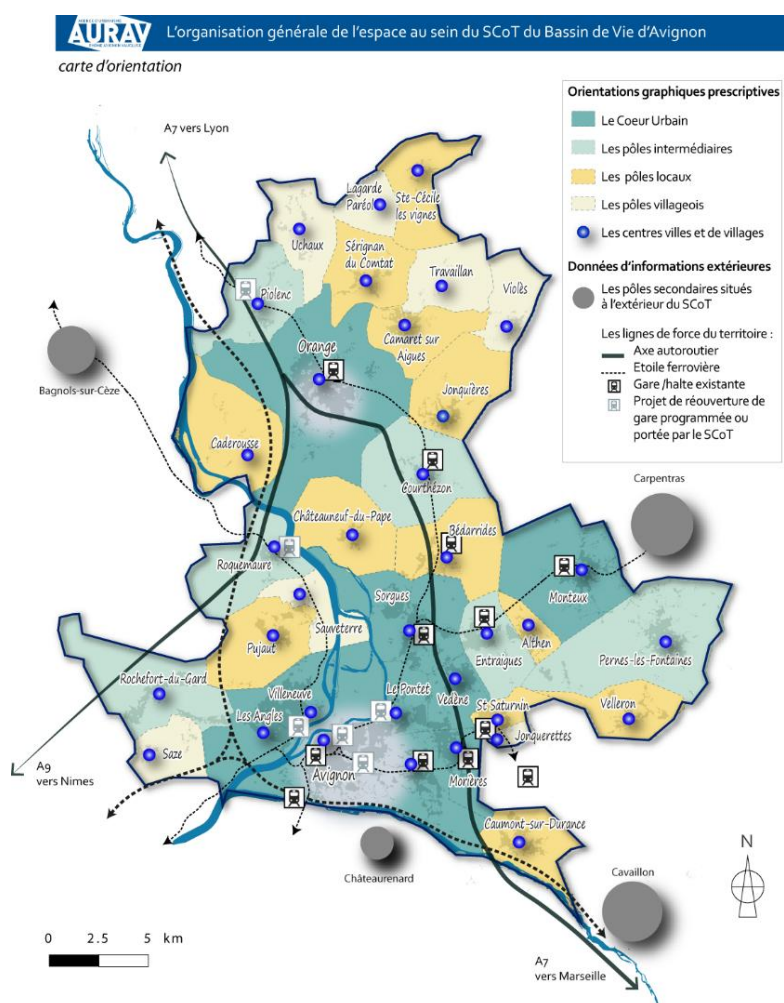
Assurer une organisation équilibrée entre les villes et villages dans le respect de leurs particularités

En appui des politiques locales et en cohérence notamment avec les SRADDET, le SCoT définit une organisation équilibrée du bassin de vie d'Avignon à travers une **armature territoriale**. Cette dernière est la clé de voûte pour **préserver les grands équilibres** notamment entre les espaces urbains, les sites de projets et les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en s'inscrivant dans une **trajectoire tendant au Zéro Artificialisation Nette** à terme.

33 000 habitants à accueillir
soit 0,5% de croissance/an

28 300 logements à produire

13 000 emplois à créer



Le SCOT vise à renforcer la cohésion des territoires en **répartissant équitablement l'offre d'équipements et de services** et en soutenant les équipements d'envergure métropolitains tout en maintenant les services et équipements existants.

Le SCoT promeut un système global de mobilités durables en tendant à des mobilités décarbonnées et accessibles en lien avec l'armature urbaine qui permet de :

- Créer une véritable alternative à l'usage de la voiture ;
- Renforcer l'offre en transports en communs et son articulation avec les projets d'urbanisme ;
- Développer les modes actifs et articuler les politiques d'urbanisme/transport.

Pour construire un territoire des proximités, il mise notamment sur l'étoile ferroviaire pour organiser les déplacements en confortant les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et les quartiers de gare afin de poursuivre l'ambition d'un territoire de proximité..



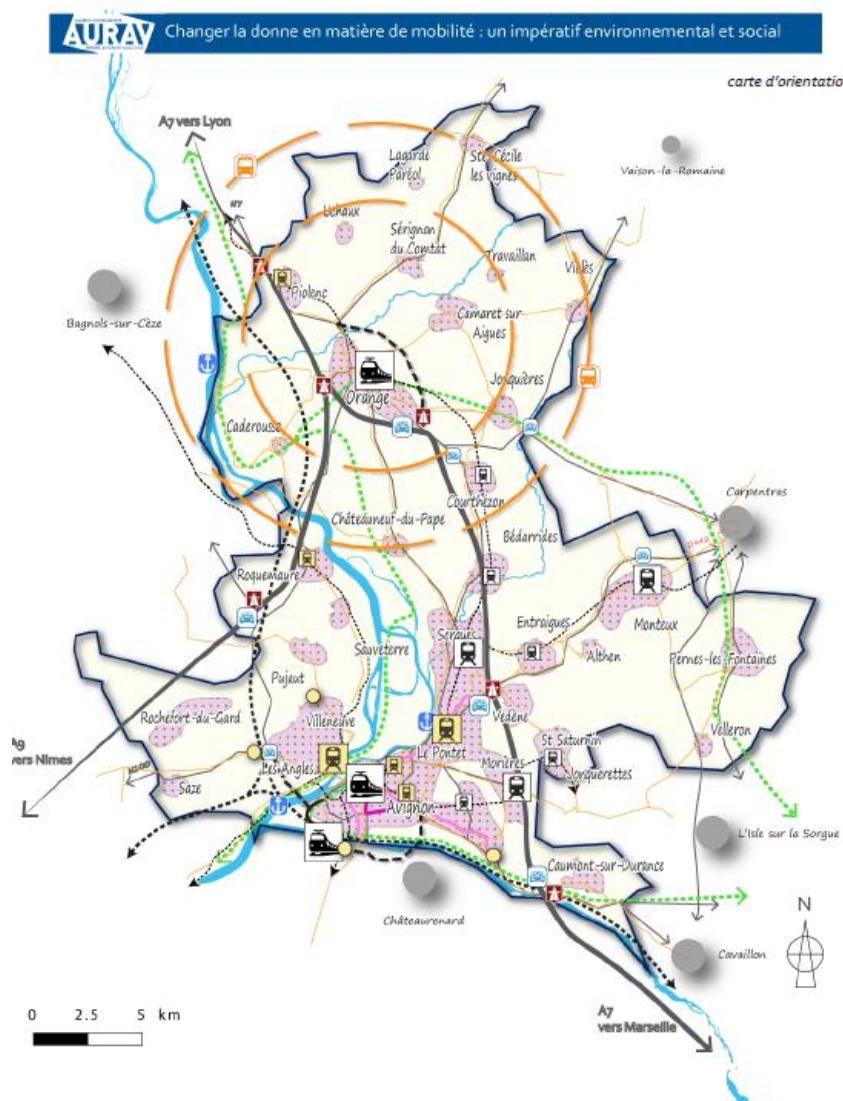
PEM de grande accessibilité



PEM stratégiques



PEM de proximité



Le SCOT vise à bâtir un territoire des modes actifs (vélo et marche) en développant un véritable maillage cyclable inter EPCI et en repensant la marche pour une ville des proximités. En parallèle, la coordination des politiques publiques pour lutter contre l'autosolisme est attendue via le covoiturage, les parkings relais, l'autopartage ou encore le stationnement à proximité des transports en commun.

Enfin, le SCOT s'appuie sur le potentiel économique des équipements de grande accessibilité et vise à optimiser le réseau routier pour fluidifier les déplacements tout en valorisant les équipements structurants liés au fret (gares) et au fluvial (ports) pour diminuer les flux routiers.

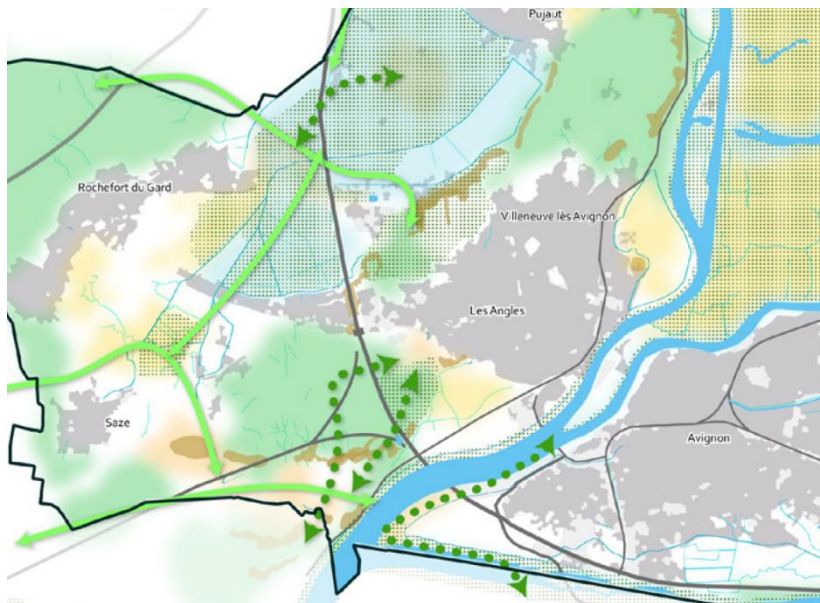
DÉFIN°2

ENGAGER LA RÉSILIENCE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1

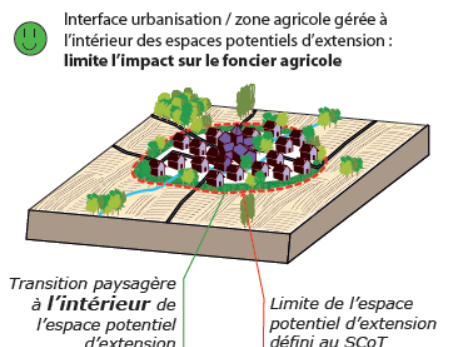
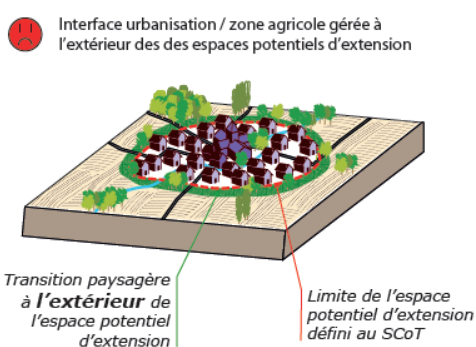
Protéger dans la durée les ressources naturelles du territoire

La trame verte et bleue (TVB) définie dans le SCoT permet d'identifier les espaces qui contribuent au bon fonctionnement écologique sur l'ensemble du territoire du Bassin de Vie d'Avignon. Le SCOT vise ainsi à préserver le bon fonctionnement écologique des milieux naturels identifiés (cœurs de nature, réservoirs de biodiversité boisés, ouverts, agricoles) ainsi que les corridors écologiques et la nature de proximité.



Les terres productives constituent le socle d'un système agricole et alimentaire local ancré sur le territoire dont le SCOT garanti le devenir. Pour cela, le SCOT vise à protéger le foncier agricole sur le long terme, à éviter les conflits d'usage et à maintenir les activités agricoles en facilitant l'installation et le développement de nouvelles pratiques agricoles.

Zone de transition, imposée entre l'urbanisation future et les terres agricoles, intégrée dans l'emprise des espaces potentiels d'extension urbaine



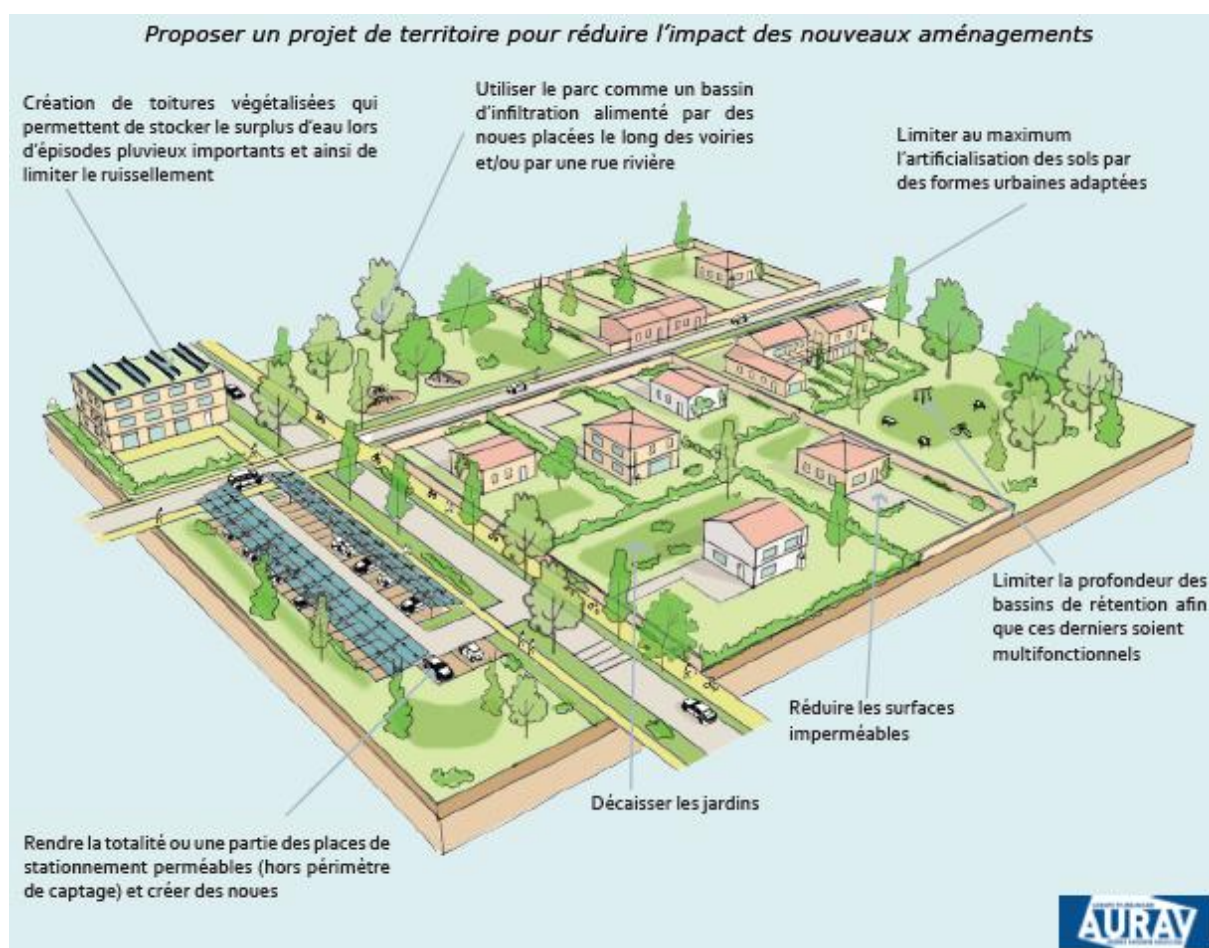
©AURAV

2

Préserver l'eau : une condition des choix d'aménagement et de partage des usages

Le SCOT a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement et la qualité du réseau hydrographique en participant notamment à l'application des principes du SDAGE, du PGRE ou du SAGE Durance en cours d'élaboration. Ainsi, il vise à protéger l'espace de mobilité des cours d'eau pour assurer son bon fonctionnement et garantir une eau potable de qualité dans la préservation des captages et des ressources stratégiques.

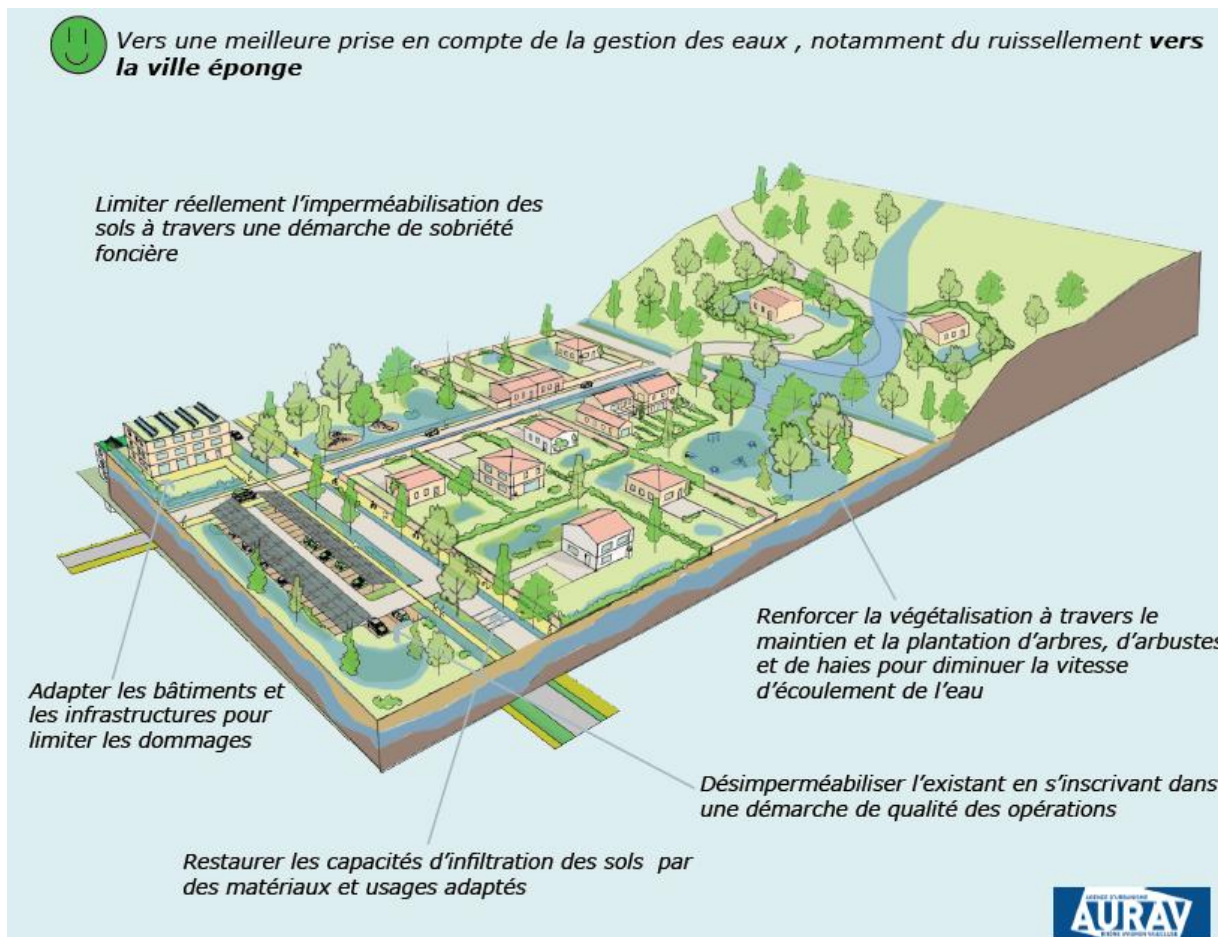
Ainsi, le SCOT s'engage sur un projet résilient et adapte le développement urbain aux capacités de la ressource en eau. Cela passe par la garantie de la capacité de la ressource au regard de l'accueil de population mais également par la limitation de l'imperméabilisation des sols pour s'inscrire dans une trajectoire de désimperméabilisation et rendre aux sols leurs rôles d'éponge.



3

Définir un aménagement garantissant la sécurité et la santé des populations

Le SCOT porte un projet de territoire pour **préserver la sécurité des personnes et des biens**. Il **définit des orientations pour maîtriser l'urbanisation** en lien avec les plans de prévention des risques. Ainsi, **l'intégration du risque inondation en amont des projets** est indispensable notamment en ce qui concerne le **risque de débordement des cours d'eau de ruissellement ou d'érosion des berges**.



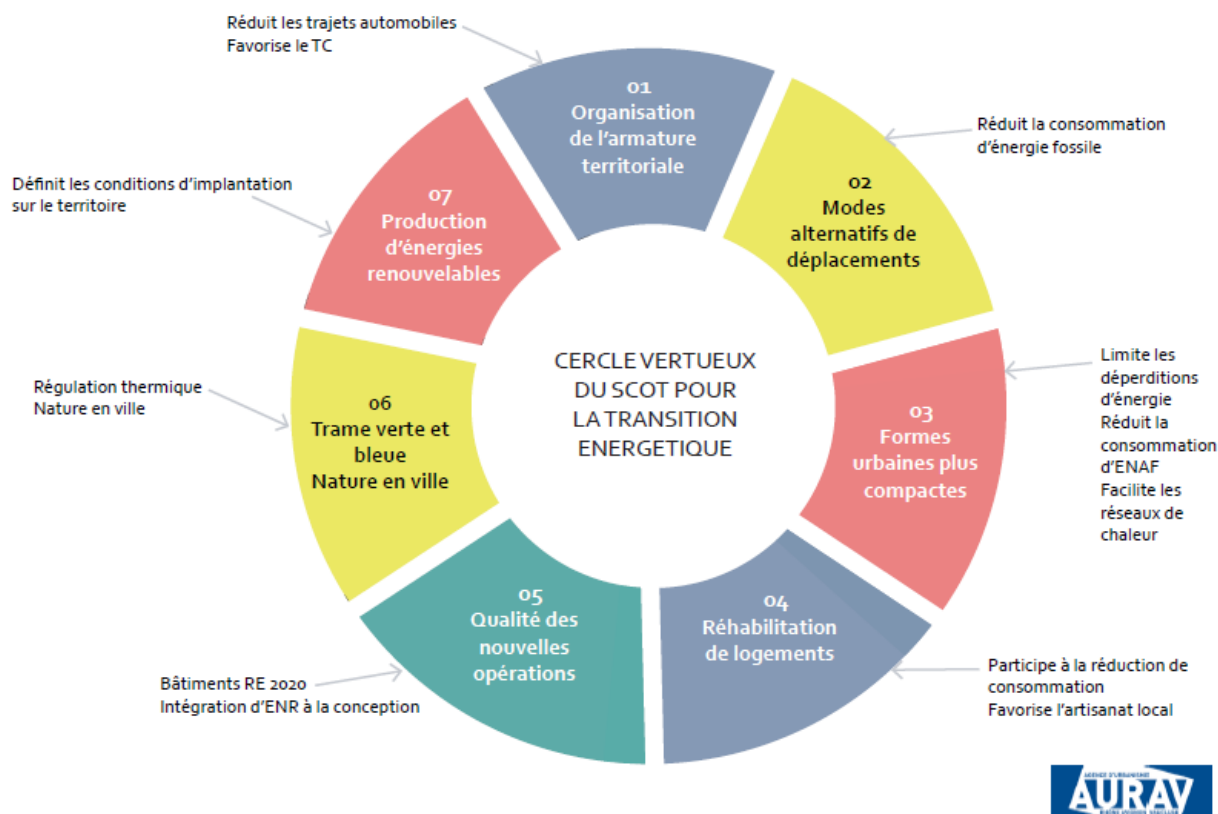
L'**adaptation des nouveaux aménagements** doit également se faire par rapport au risque de mouvement de terrain ou aux risques industriels.

Le SCOT vise à promouvoir un **urbanisme favorable à la santé** en portant plusieurs orientations fondamentales en faveur de **l'amélioration de la qualité de l'air**, de la réduction du bruit et de ses impacts, en incitant à la conception de projets d'urbanisme améliorant la santé des habitants.

4

Définir un projet de territoire qui garantit la transition énergétique

La transition énergétique est portée de manière transversale dans le SCoT et décline notamment plusieurs stratégies régionales et nationales.



Une des orientations principales est de donner à l'urbanisme un rôle énergétique déterminant afin d'atteindre une baisse de 50% des consommations énergétiques d'ici 2050. Le SCOT crée des conditions pour franchir un cap dans le développement des énergies renouvelables en organisant le développement du mix énergétique sur l'ensemble du territoire, et en priorisant le développement des énergies renouvelables sur les espaces déjà artificialisés tout en veillant à leurs bonnes insertions dans le paysage.

Le SCOT s'inscrit ainsi dans une transition énergétique respectueuse de son environnement, des espaces agricoles et paysagers en préservant en priorité les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de toutes altérations physiques liées au développement d'ENR. Il encadre le développement de l'agrivoltaïsme, du photovoltaïque, de la méthanisation et de l'éolien sur le territoire.

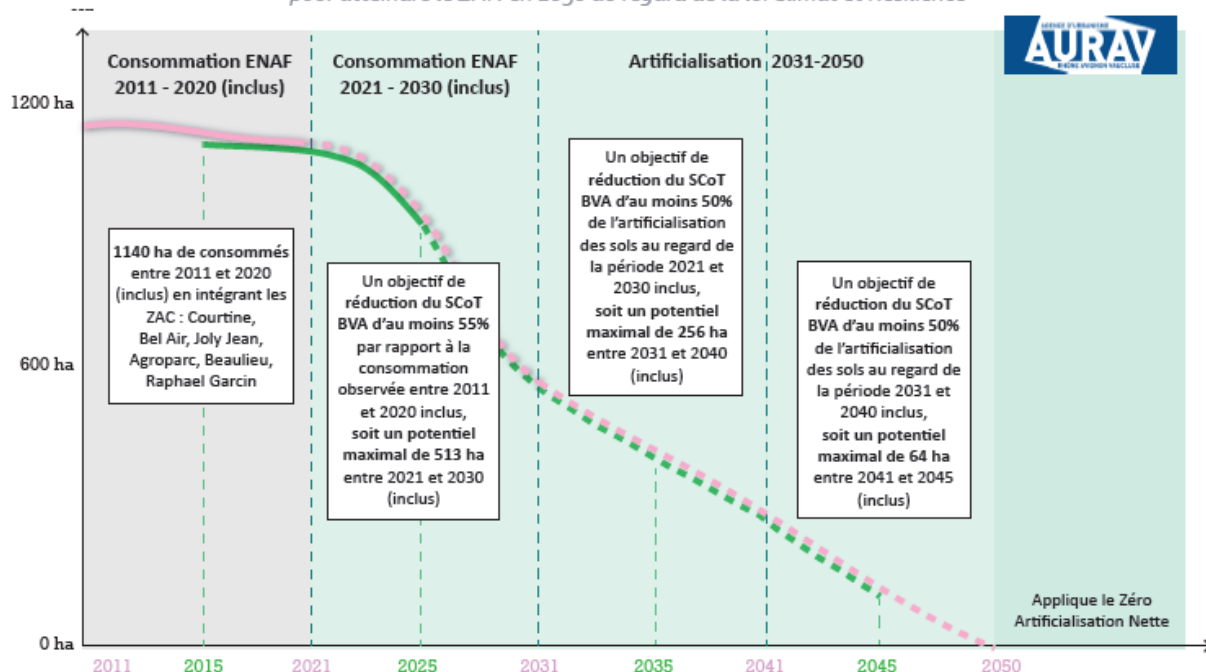
DÉFI N°3

OFFRIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DE QUALITÉ

1

Réussir une trajectoire ZAN adaptée aux spécificités du Bassin de Vie d'Avignon

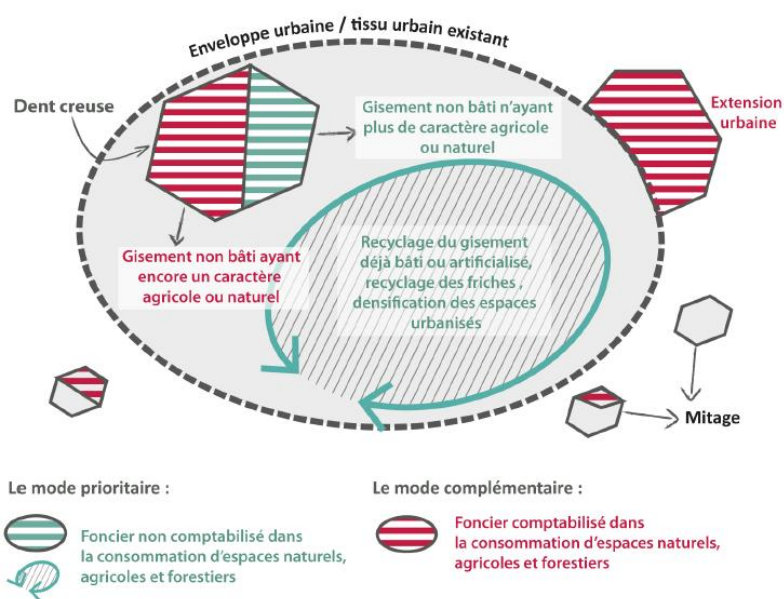
Synthèse des objectifs du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon de baisse du rythme de l'artificialisation pour atteindre le ZAN en 2050 au regard de la loi Climat et Résilience



Le SCOT s'inscrit en compatibilité avec la loi Climat et Résilience et les SRADDET pour mettre en œuvre la trajectoire de sobriété foncière et transformer le modèle de développement du Bassin de Vie d'Avignon

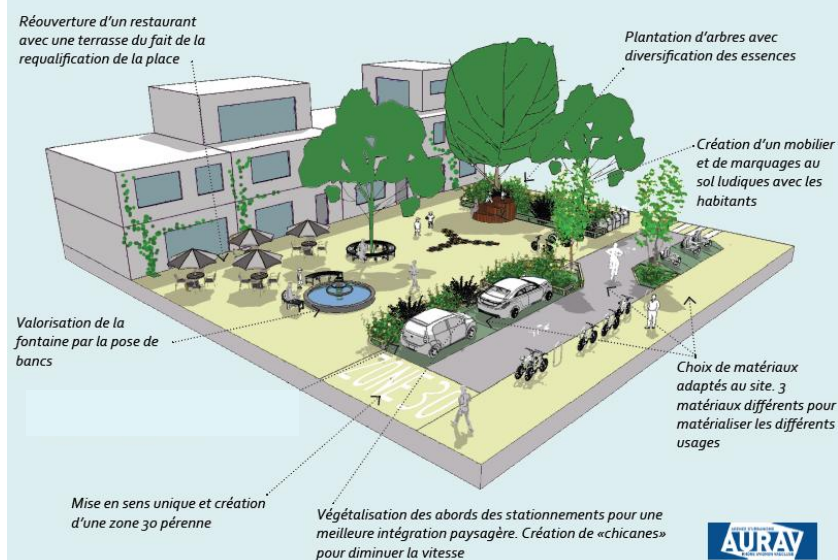
Pour y arriver, il définit deux modes de développement :

- Le mode prioritaire : réinvestissement dans l'enveloppe urbaine existante
- Le mode complémentaire : en extension urbaine



Le SCOT donne la priorité au réinvestissement urbain afin de refaire la ville sur la ville en révélant les nouveaux potentiels fonciers pour produire en partie l'offre résidentielle et économique.

Demain : les principes à retenir pour offrir un espace public de qualité qui contribue à valoriser le cadre de vie des habitants

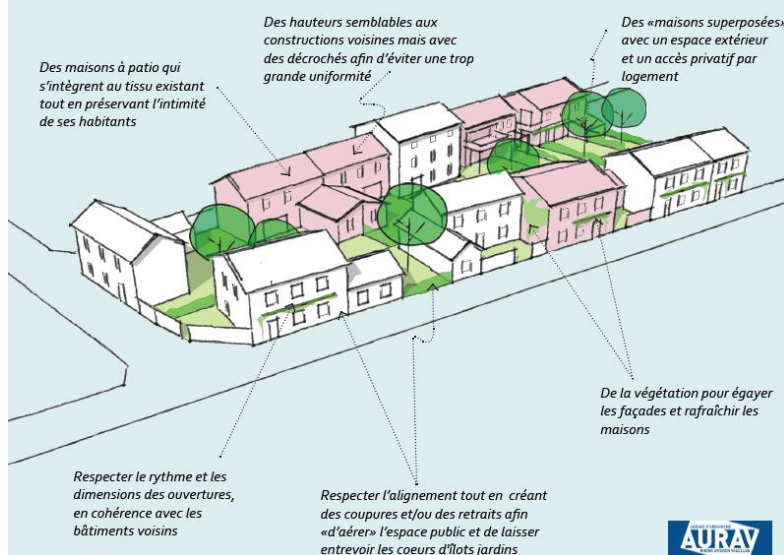


Ainsi, le développement de nouvelles formes urbaines plus compactes s'avère primordial pour s'inscrire en cohérence avec les centres historiques et offrir un cadre de vie de qualité.

Le SCOT définit des principes d'aménagement pour concevoir le territoire de demain. Ainsi 61% de la nouvelle offre résidentielle se fera en réinvestissement au travers du mode prioritaire.

Pour réussir cette sobriété foncière, le SCOT assure les conditions d'une mise en œuvre qualitative en visant à aménager des espaces publics favorisant le vivre ensemble, en requalifiant les entrées de villes et axes routiers, en préservant le patrimoine bâti et en garantissant la qualité urbaine des opérations d'aménagement, qu'elles soient de l'habitat, des équipements ou de l'activité économique.

Demain : les principes à retenir pour s'inscrire dans la continuité de l'existant

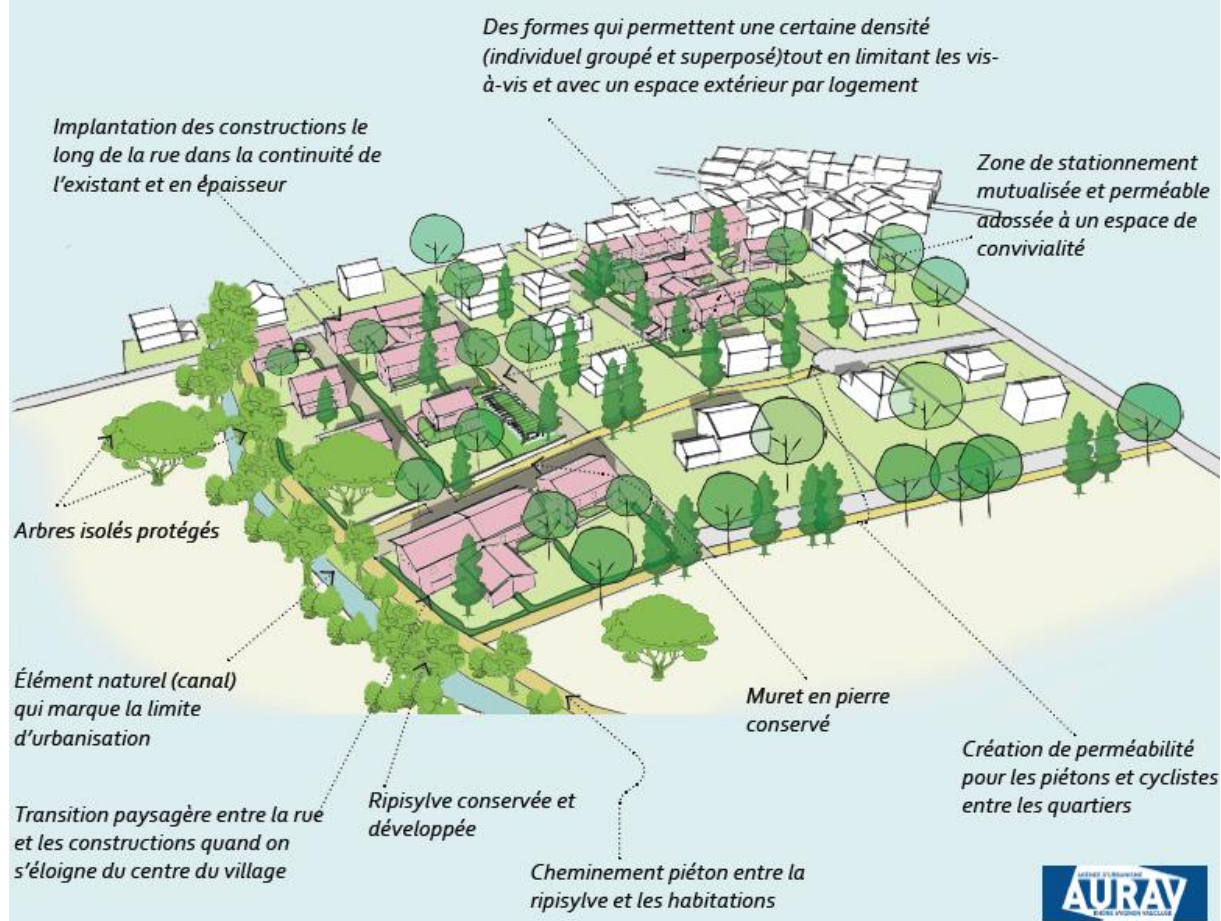


2

Demain, bien vivre dans nos villes et villages

Le SCOT donne comme orientation d'aller vers une ville nature réintégrant la place du végétale en pérennisant les espaces de nature ouverts proches des lieux d'habitat et de travail, mais également en conciliant renaturation et désimperméabilisation afin de créer des espaces publics de qualité propices au lien social.

Demain : les principes à retenir pour s'engager dans la sobriété foncière tout en conciliant la qualité de vie

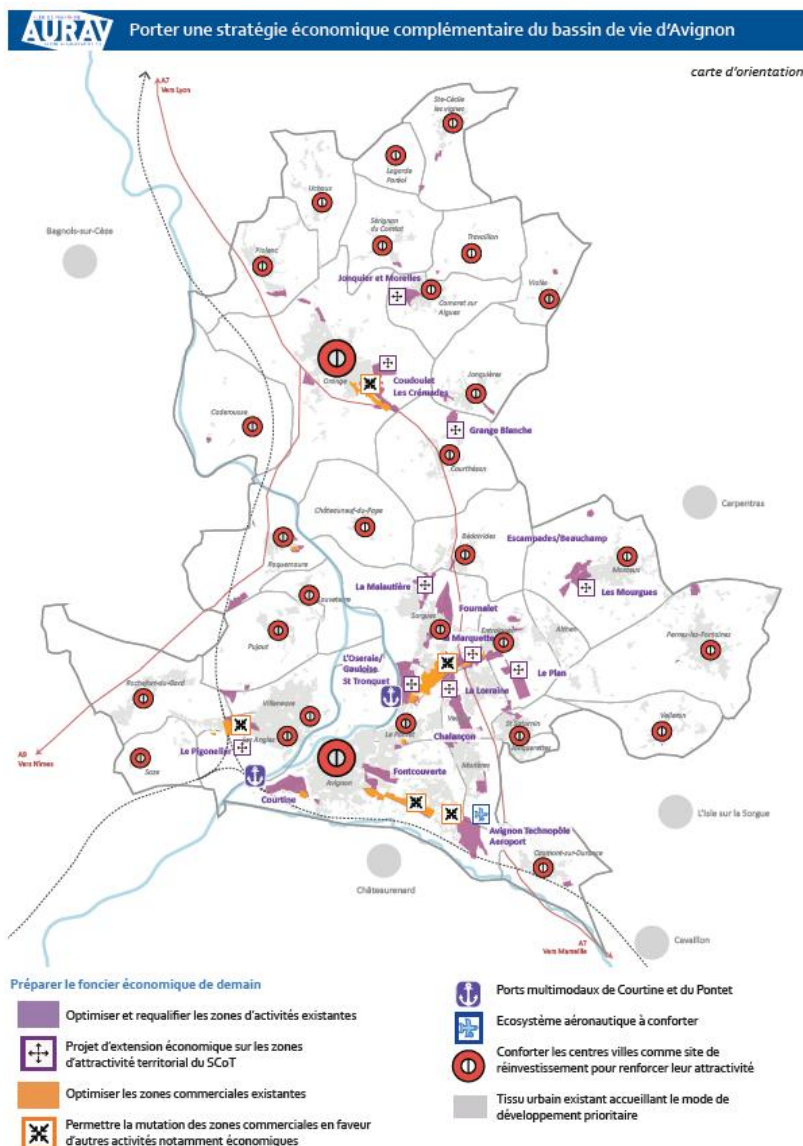


Le maintien des identités des grands ensembles paysagers et patrimoniaux est également une orientation primordiale pour le SCOT. Il passe par l'intégration de l'urbanisation en respectant les lignes de force du paysage la préservation des coupures d'urbanisme, la valorisation du patrimoine bâti et naturel ou encore la découverte du territoire en valorisant les routes paysagères.

S'engager dans une dynamique territoriale solidaire

Afin de répondre aux besoins du territoire, le SCOT vise à développer et diversifier l'offre d'habitat pour en faire un levier de qualité de vie. Ainsi l'objectif est d'améliorer le parcours résidentiel en diversifiant le parc de logements. Le SCOT assure également une offre suffisante en logements sociaux et une plus grande solidarité afin de veiller à offrir un logement pour tous.

Les objectifs fixés dans le SCOT en matière d'amélioration et de réhabilitation sont ambitieux au regard des enjeux. La remobilisation des logements et locaux vacants en est la clé de voûte. Elle est accompagnée de mesures visant à garantir un logement digne et économe en énergie pour tous les ménages.



Le SCOT porte une stratégie économique à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon à travers une armature économique globale pour préparer le foncier économique de demain, qui se traduit par plusieurs orientations clés :

- Favoriser l'implantation d'activités économiques dans les centralités et tissus urbains constitués,
- Prioriser le foncier en zone d'activités pour les activités économiques non compatibles avec les autres fonctions urbaines,
- Déployer et hiérarchiser un réseau de sites de projets stratégiques via les zones d'attractivité territoriales et zones de développement local,
- Accueillir et ancrer les filières d'excellence économique comme l'activité agricole ou le tourisme.

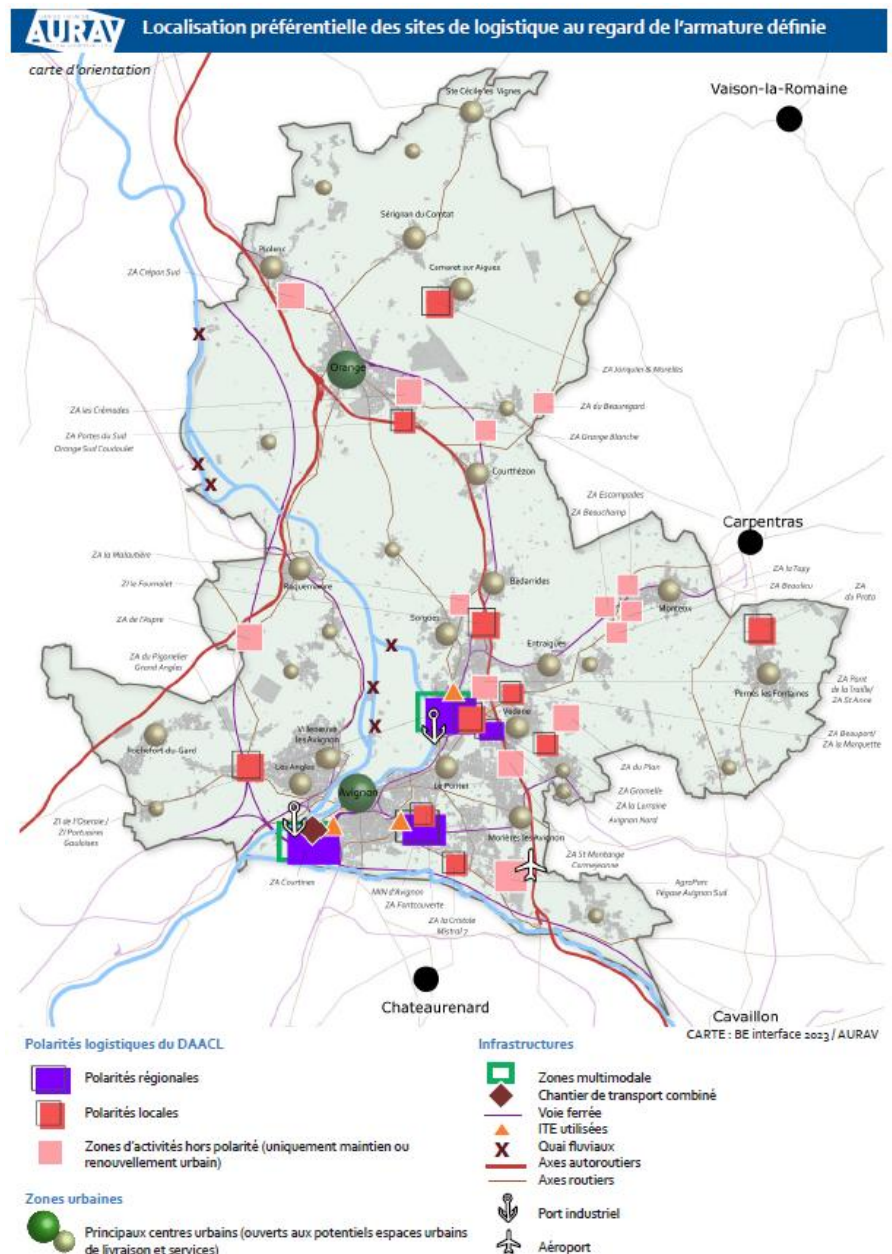
En matière d'aménagement commercial, le SCOT confirme le cap et vise la préservation et la revitalisation commerciale des centres villes, villages et de quartiers, en favorisant une offre commerciale diversifiée de proximité et en encadrant la mutation des zones commerciales périphériques.

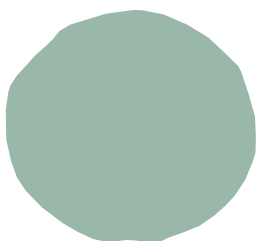
Ainsi, il définit les localisations préférentielles des commerces à travers une armature commerciale, afin de redéfinir l'équilibre entre pôles commerciaux.

La SCOT vise enfin à organiser la logistique commerciale au regard des forts enjeux et besoins en la matière sur le territoire, via une armature logistique qui regroupe notamment des polarités régionales (entrepôts nationaux et régionaux), des polarités locales (plateformes urbaines de distribution) ou encore les centralités urbaines.

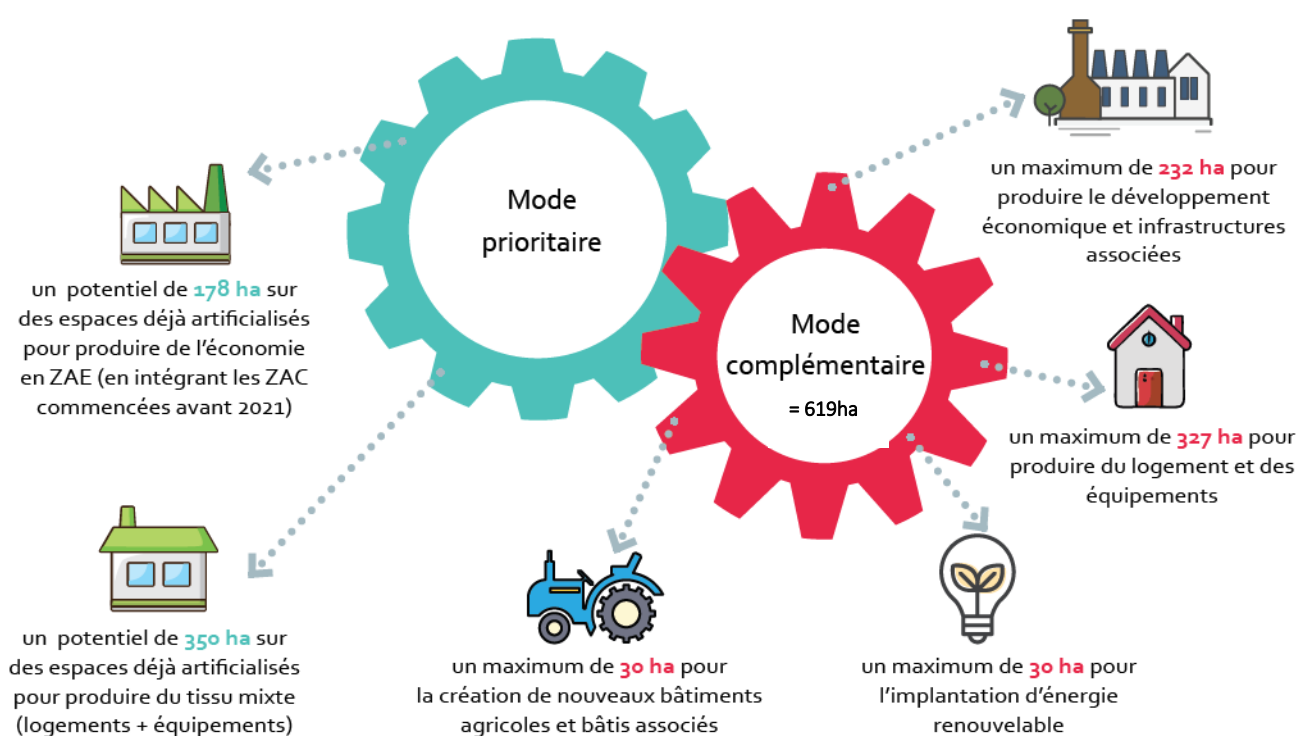
Cette armature favorise ainsi un maillage de l'offre et une meilleure visibilité pour les implantations futures.

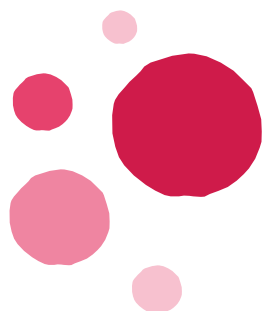
Pour tous ces équipements commerciaux et logistiques affiliés, le SCOT exige une plus grande qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale dans les conditions d'implantation.





SYNTHÈSE DES BESOINS ET OBJECTIFS FONCIERS DÉFINIS PAR LE PROJET DE SCOT ENTRE 2025 ET 2045





Pascale BORIES – Présidente du SMBVA
et Maire de Villeneuve les Avignon

Équipe du SMBVA

Julie RIMBOT – directrice

Clairmande ROBICHON – SCOT et urbanisme

Céline GEORGES – développement territorial et
communication

Busra USTUN - Gestion Administrative et Financière

04 32 76 73 00

urba@scot-bva.fr

Équipe de l'AURAV

Gilles PERILHOU – directeur

Aurore PITEL – Chargée du
SCOT BVA